

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 23^e jour du mois de décembre 2014, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
M. Rémi Whittom
M. Christian Grenier
M. Alain Delarosbil
M. Frédéric Delarosbil
M. Hébert Huard

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux contribuables présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2014-12-257 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acquisition de terrain sur la rue Scott à Paspébiac
5. Acquisition de terrain sur l'avenue Duret à Paspébiac
6. Période de questions des citoyens au président du conseil
7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 5. *Acquisition de terrain sur l'avenue Duret à Paspébiac* avec le consentement de tous les membres du conseil municipal présents.

2014-12-258 4- ACQUISITION DE TERRAIN SUR LA RUE SCOTT À PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac entend se prévaloir de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Centre des loisirs de Paspébiac Ouest inc. a manifesté son intention de céder l'Anneau de glace, soit : les installations et le site qui est sa propriété à la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac souhaite pouvoir vendre ladite propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Paul-Arthur Blais et le directeur général et greffier, monsieur Paul Langlois, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à titre gratuit par le Centre des loisirs de Paspébiac Ouest inc. en faveur de la ville de Paspébiac, l'immeuble suivant :

« Le lot 2646, canton de Cox, circonscription foncière de Bonaventure 1, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Deuxièmement, autoriser le maire et la direction municipale d'accepter l'offre pour la propriété cédée par le Centre des loisirs de Paspébiac Ouest inc. au nom du conseil municipal.

2014-12-259 5- ACQUISITION DE TERRAIN SUR L'AVENUE DURET À PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac entend se prévaloir de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Scouts Catholiques de la province de Québec a manifesté son intention de céder leurs immeubles à la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-06-183 C adoptée par le conseil municipal relativement à ces propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac souhaite pouvoir vendre ladite propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Paul-Arthur Blais et le directeur général et greffier, monsieur Paul Langlois, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession par la Fédération des Scouts Catholiques de la province de Québec en faveur de la ville de Paspébiac, les immeubles suivants :

« Une partie du lot 787-B, une partie du lot 788 et tous ses droits, titres et intérêts dans une partie du lot 787-A, canton de Cox, circonscription foncière de Bonaventure 1, circonstances et dépendances. »

6- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Aucune question n'est posée.

2014-12-260 7- LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par monsieur Alain Delarosbil. Il est 20 heures.